



COMPAGNIE DES 100 TÊTES

ANIMATIONS THÉÂTRALES - SAISON 2024 / 2025

REGLEMENT INTERIEUR

→ Adhésion obligatoire au centre social Marcel Pagnol pour bénéficier des activités qui y sont proposées. Formulaire à retirer à l'accueil.

Article 1 :

Pour les ateliers de théâtre, un dossier d'inscription est à remplir par chaque adhérent(e).

Il se compose de :

- Une fiche de présentation
- Une fiche d'inscription
- Une autorisation parentale (pour les adhérentes mineures et les adhérents mineurs) & droit à l'image.
- Le règlement intérieur (à signer)
- Attestation de responsabilité civile
- L'intégralité du paiement

Article 2 :

Païement des cotisations pour la saison 2024/2025, en 3 chèques maximum, à remettre le 2 octobre dernier délai (chèques à l'ordre de la Cie des 100 Têtes).

Le montant annuel des cotisations est le suivant : enfants : 312 € - ados : 342 € - adultes : 402 €.

L'adhésion à la Cie des 100 Têtes, qui est de 10€ pour la saison, est comprise dans le montant de la cotisation.

Aucun remboursement (sauf cas exceptionnels) ne sera effectué après le 9 octobre 2024.

Article 3 :

En cas d'absence de l'animatrice ou de l'animateur, la Cie des 100 Têtes se donne le droit de la (ou le) remplacer ou bien de rattraper le cours sur une date qui conviendra à tout le monde.

→ **Ponctualité et assiduité** sont demandées aux participant(e)s afin de favoriser le bon fonctionnement de ces animations théâtrales.

En cas d'absence d'un participant (ou participante), merci d'informer la Cie des 100 Têtes :

* Hugo Martin au 06 43 06 25 78 pour les enfants et les ados

* Hélène Couedellot au 06 73 23 49 64 pour les adultes

* Norbert Belloc au 06 25 76 00 15 (enfants/ados/adultes)

Article 4 :

Une tenue décontractée est recommandée (chaussures souples, pantalon ample,...).

→ **Les téléphones portables devront être mis impérativement sur silencieux.**

D'une manière générale, il est demandé aux adhérent(e)s une écoute et un respect des consignes et de la personnalité des animatrices et animateurs ainsi que des autres membres du groupe.

Article 5 :

Les représentations de fin d'année sont programmées le **vendredi 27 juin 2025** (adultes) et le **samedi 28 juin 2025** (enfants/ados/adultes) – dates à confirmer.

- des répétitions supplémentaires pourront être planifiées. Présence obligatoire.
- **Un effort particulier sera demandé sur l'apprentissage du texte afin de ne pas pénaliser le groupe.**
- Nous définissons les dates des représentations dès maintenant afin de permettre aux adhérent(e)s de s'organiser.
- **Il est demandé aux adhérent(e)s qui s'inscrivent de s'engager à participer aux spectacles de fin d'année.**

Fait à Vergèze le / /

Compagnie des 100 Têtes - 136 rue Cante Cigale - 30310 VERGEZE

Site Internet : www.cent-tetes.fr

Siret : 481 977 650 000 29 – Licence de spectacle : L-R-21-11797